



Envoyé en préfecture le 02/08/2024

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le 02/08/2024

ID : 029-212902506-20240716-CM2024_031-DE

Conseil Municipal du 16 juillet 2024 Extrait du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : 10 juillet 2024

Affichage de la convocation : 10 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 16 juillet 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	02
Prenant pas part au vote	00
Votants	12

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Annie YVINEC.
Etaient représenté(e)s : Thibaut HOURMAND (procuration à Guillaume RIOU), Yves LÉVÉNEZ (procuration à Marie-Renée LÉVÉNEZ).
Etaient absents non représentés : Marion CARDINAL, Gill SALHI, Muriel SCHWARTZ.

Délibération CM 2024-031

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 14 juin 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil, après prise en compte éventuelle de leurs remarques,
Considérant l'absence de remarques, d'observations,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 juin 2024.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN